

Arrêté n° 19/085/CM

Délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot dans le cadre de la conduite de la négociation relative à la procédure 20182CONC03, Concession pour la mise à disposition, le nettoyage, la maintenance et l'exploitation publicitaire d'abris-voyageurs.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis motivé de la commission de concession réunie le 14 mars 2019 et le rapport d'analyse des offres annexé ;

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, que la Présidente donne délégation temporaire dans le cadre de la procédure de concession pour la mise à disposition, le nettoyage, la maintenance et l'exploitation publicitaire d'abris-voyageurs et afin de mener librement toute discussion utile avec les entreprises ayant présentées une offre.

ARRETE

Article 1 :

Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, pour mener avec le candidat Decaux, pour lequel la Commission de Concession a émis un avis favorable, les discussions utiles dans le cadre de la phase de négociations de la procédure de concession pour la mise à disposition, le nettoyage, la maintenance et l'exploitation publicitaire d'abris-voyageurs à Monsieur Pascal Montecot.

Article 2 :

Monsieur Pascal Montecot pourra être assisté, dans le cadre de ces négociations, à raison de leur compétence dans le domaine considéré, par :

- Monsieur Jean Louis Dalmasso, Directeur Général délégué aux services de transport
- Monsieur André Hemery, Directeur, Stationnement et gestion déléguée, gares routières et parc relais
- Madame Isabelle Mirandola, Directrice adjointe à la direction des infrastructures stationnements et équipements mobilités
- Monsieur Mickaël Olmos, Chef de Projet BHNS d'Aix-en-Provence
- Monsieur Alain Trabuc, Directeur juridique, Schémas, Grands Projets et Contentieux ;
- Monsieur Nicolas Derne, Chef du service juridique accompagnement des services publics ;
- Monsieur Olivier Vernhettes, Conseiller juridique, Service DSP et concessions
- Madame Anne-Lise Rodier, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure sur le plan financier ;
- Monsieur Fabrice Cazaban, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure sur le plan juridique.

Article 3 :

La présente délégation prendra fin à l'issue de la dernière réunion ou du dernier courrier, relatifs à cette phase de négociation.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 mars 2019

Martine VASSAL